



***Formulaire de demande d'aide exceptionnelle à l'acquisition de fourrage
(paille, foin) pour les éleveurs lorrains***

1. Renseignements concernant le bénéficiaire

Nom et Prénom ou Raison sociale :

N° Siret :

Adresse :

Code Postal : Commune :

N° Téléphone : N° Fax : email :

Merci de compléter le tableau ci-dessous(exploitant individuel ou autre raison sociale) :

Nom	Prénom	N° EDE	N° PACAGE

2. Informations sur le contenu de l'opération

2.1. Fourrages achetés en andains :

Fournisseur	N° facture	Date	Volume	Prix unitaire (max 25 €)	Montant HT
Total (A)					

2.2. Fourrages achetés conditionnés et rendus :

Fournisseur	N° facture	Date	Volume	Prix unitaire (max 100 €)	Montant HT
Total (B)					

Calcul de l'aide régionale : $(A+B) * 15\%$ (+ 5% si jeune agriculteur).

Montant de l'aide : 150 € au minimum et au maximum de 1 500 € pour les exploitations individuelles et 3 000 € pour les structures collectives (GAEC, EARL et SCEA constituée de deux agriculteurs au minimum).

3. Engagement du bénéficiaire

Je soussigné,.....

agissant pour le compte de.....

et étant dûment habilité aux présentes, en qualité de

certifie l'exactitude de l'ensemble des informations portées sur ce document et l'ensemble des pièces jointes au dossier :

- Atteste que les achats de fourrages présentés dans le présent dossier ont été commandés entre le 1^{er} mai et le 31 août 2011 ;
- Atteste que les acquisitions des objets des présentes sont réalisés conformément aux lois et règlements en vigueur ;
- Atteste être à jour de mes obligations fiscales, sociales et environnementales.

Cette aide s'inscrivant dans le régime *de minimis* (plafond des aides publiques reçues au cours des 3 derniers exercices fiscaux fixé à **7 500 euros maximum**), j'autorise la Direction Départementale des Territoires (DDT) à vérifier le respect de ce plafond et à communiquer cette information au GIE Elevage Lorraine.

Fait à :

Le :

Le chef d'exploitation (signature) :

3. Pièces à fournir pour la constitution du dossier de subvention

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Un RIB au nom du maître d'ouvrage | <input type="checkbox"/> Une attestation d'affiliation à la MSA pour la justification d'une activité agricole à titre principal |
| <input type="checkbox"/> Un extrait K-BIS pour les sociétés | <input type="checkbox"/> Un certificat d'installation établie par la DDT ou un certificat d'affiliation auprès de la MSA pour la justification de la majoration « jeune agriculteur » (jeune agriculteur si l'installation est datée de moins de 5 ans) |
| <input type="checkbox"/> Le dossier de subvention complété et signé | |
| <input type="checkbox"/> Les factures acquittées afférentes aux investissements | |

4. Rappels relatifs aux conditions d'éligibilité

Sont éligibles :

- les exploitants agricoles individuels à titre principal,
- les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC),
- les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL),
- les autres personnes morales ayant pour objet l'exploitation d'un domaine agricole et dont plus de 50 % du capital est directement détenu par des exploitants agricoles à titre principal

titulaires d'un **numéro EDE**.

L'éligibilité du projet est soumise aux conditions suivantes :

- dépôt d'un dossier complet daté et signé au **15 décembre 2011**, délai de rigueur et à retourner au GIE Lorraine Elevage 5 rue de la Vologne 54520 LAXOU,

- avoir acheté un minimum de **10 tonnes de fourrages**,
- avoir commandé ces fourrages entre le **1^{er} mai et le 31 août 2011**, (bon de commande pour les actions collectives et factures acquittées pour les actions individuelles)

Pour être éligible, une **facture** doit comporter les mentions obligatoires suivantes :

- les coordonnées détaillées de l'entreprise émettrice (Raison sociale, adresse, SIRET, n°-TVA) ;
- les coordonnées détaillées de l'acquéreur ;
- un numéro ;
- une date d'émission et de règlement ;
- le détail des matériels ou prestations avec des informations sur les quantités et prix unitaires (pas de prestations forfaitaires non détaillées) ;
- la mention « certifiée payée » accompagnée du visa du vendeur ou du comptable de l'exploitation
- Ces mentions doivent figurer sur l'original et ne peuvent faire l'objet de modification